

CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

Prestation de bilan de compétences à distance.

IBAO Frédéric - T'Objectif

SIRET : 89421352900023

APE : 8559A

Activité enregistrée sous le n° : 53351233835

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent pour toutes les prestations de bilan de compétences avec Monsieur Frédéric IBAO.

ARTICLE 1 : Définitions

- **Client** : Toute personne physique ou morale qui commande une prestation de bilan de compétences proposée par le Prestataire.
- **Prestataire** : L'organisme de formation professionnelle, dûment déclaré auprès du préfet de région et titulaire d'un enregistrement comme organisme de formation.
- **Bilan de compétences (Article L6313-10)** : Action de formation inscrite dans le Code du travail qui permet au Client, avec l'accompagnement du Prestataire, d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel ou, le cas échéant, un projet de formation.
- **Prestation distancielle** : Service d'accompagnement réalisé à distance via des outils de visioconférence (Zoom, Teams, etc.).
- **Contrat de formation (Articles L6353-3 à L6353-7)** : Document contractuel régissant les droits et obligations des parties dans le cadre d'une prestation de bilan de compétences à titre individuel et autofinancée.

ARTICLE 2 : Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les caractéristiques, modalités et conditions de la prestation de bilan de compétences à distance proposée par Frédéric IBAO.

ARTICLE 3 : Application des CGV

- Les CGV s'appliquent à toute commande de bilan de compétences proposée par Frédéric IBAO.
- Toute disposition des CGV tenue pour non valide par une juridiction compétente sera remplacée par une clause juridiquement valide sans affecter les autres stipulations.

ARTICLE 4 : Commande et documents contractuels

4.1 : Commande.

- La commande d'un bilan de compétences doit être effectuée par email à t.objectif.contact@gmail.com
- Frédéric IBAO transmet au Client une fiche commande dans un délai de 24 heures, à retourner complétée dans les 48 heures.
- Suite à la réception de la fiche complétée, un projet de contrat de formation est transmis au Client, conforme aux exigences du Code du travail.
- La commande est validée uniquement après retour du contrat signé par le Client.
- Une fois la commande validée, Frédéric IBAO fournit au Client :
 - Le programme détaillé.
 - Le calendrier des entretiens.
 - La facture.
 - Les modalités d'accès à la plateforme de visioconférence.

4.2 : Refus d'inscription.

- Frédéric IBAO se réserve le droit de refuser une commande si un litige antérieur relatif au paiement subsiste.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

5.1 : Prix.

- Le prix de la prestation est exprimé en euros (€) hors taxes (HT).

5.2 : Modalités de paiement.

- Paiement par virement bancaire.

- Acompte de 30 % exigé à la signature du contrat, le solde étant échelonné selon un calendrier précisé dans le contrat.
- En cas de non-paiement de l'acompte avant le début de la session, Frédéric IBAO se réserve le droit d'annuler la prestation.

ARTICLE 6 : Force majeure

- Les parties ne peuvent être tenues responsables en cas d'événements imprévisibles et irrésistibles (ex. : pandémie, inondation, décès, etc.).
- En cas de force majeure, les obligations sont suspendues pendant la durée de l'événement, avec reprise immédiate dès sa disparition.
- Si l'empêchement est définitif, le contrat sera résilié de plein droit.

ARTICLE 7 : Annulation, report de contrat de formation

7.1 : Annulation par le Client.

- Annulation avant le délai de 14 jours de rétractation (après la signature contrat) : remboursement intégral de l'acompte déjà versé.
- Annulation après le délai de rétractation : l'acompte est conservé.

7.2 : Report par le Client.

- Tout report non justifié par un cas de force majeure entraîne des frais forfaitaires de 10 % du prix total.

7.3 : Annulation par Frédéric IBAO.

- En cas d'annulation, avant le début du bilan de compétences, les montants versés sont remboursés.

7.4 : Report par Frédéric IBAO.

- Si le Client accepte les nouvelles dates pour débiter session reportée, les montants déjà versés sont conservés.
- En cas de refus du Client, les sommes déjà perçues seront intégralement remboursées.

ARTICLE 8 : Confidentialité et protection des données

- Les informations recueillies sont strictement confidentielles et conformes au RGPD. Le Client dispose d'un droit d'accès de rectification ou de suppression des données le concernant.
- Cette obligation de confidentialité ne s'applique toutefois pas si les informations concernées sont requises par une réglementation spécifique ou une injonction administrative ou judiciaire.

ARTICLE 9 : Responsabilité

- Frédéric IBAO est tenu à une obligation de moyens et de résultats.
- Le Client est responsable des équipements utilisés pour les prestations à distance.

ARTICLE 10 : Propriété intellectuelle

- Tous les supports de formation restent la propriété exclusive du Frédéric IBAO.
- Toute reproduction ou diffusion non autorisée est interdite.

ARTICLE 11 : Règlements des différends

- En cas de litige, une procédure de médiation sera privilégiée avant toute action judiciaire.
- Le tribunal compétent est celui du siège social du Prestataire.

Date de création : 16 novembre 2024

Mise à jour le 10 janvier 2025